

Le solaire : une ressource renouvelable et financière

Dans le Gard, la petite commune d'Aigaliers accueille depuis septembre 2015 la plus grande centrale solaire à concentration de France. Un projet qui a vu le jour à l'initiative de la commune et en collaboration avec Urbasolar.

Le constat de départ était simple : les communes manquent d'argent. « *Or en 2008, avant le moratoire sur le photovoltaïque, j'étais démarché presque toutes les semaines par des entreprises du secteur photovoltaïque qui cherchaient à réaliser des centrales* », se souvient Daniel Boyer, maire d'Aigaliers. L'idée germe alors rapidement de se tourner effectivement vers le solaire pour apporter de nouvelles ressources à la commune. Première étape : organiser des réunions publiques pour fédérer l'ensemble de la population autour du projet. Ensuite, un massif de 25 ha, où l'implantation du solaire serait discrète, est retenu pour l'installation de la future centrale. « *Puis, nous avons révisé notre plan local d'urbanisme pour être prêt le jour où le projet verrait le jour, ce qui a été très important, souligne le maire. Enfin, nous avons voulu mettre les entreprises en concurrence et faire notre choix en fonction de nos critères.* »

Un appel d'offres est lancé, remporté par le Français Urbasolar. Mais au moment de signer, le moratoire sur le photovoltaïque tombe. Six mois sont perdus et le projet doit être repensé pour répondre aux critères de l'appel d'offres CRE 1. « *Dans celui-ci, une catégorie était réservée aux installations intégrant 30 % de photovoltaïque à concentration*, rappelle Arnaud Mine, président d'Urbasolar. *Et c'est donc une centrale de ce type que nous avons présentée.* » Le choix s'avère judicieux puisque le projet est sélectionné par la CRE en août 2012. « *Administrativement, un tel projet est lourd à porter, reconnaît Daniel Boyer. Il faut fournir*



de nombreuses données, les études d'impact prennent du temps, et nous tenions à accompagner les bureaux d'études sur le terrain. » Mais le résultat vaut l'effort : Aigaliers dispose depuis le 1^{er} septembre 2015 d'une centrale de 10,7 MWC, composée de 1 400 modules à concentration et de 28 773 modules photovoltaïques classiques. Et des rentrées financières qui vont avec. « *Pour une opération comme celle-là, le loyer est de 2000 à 3 000 €/ha*, note Arnaud Mine. *Avec un bail de vingt-ans, qui n'a pas de raison de se poursuivre par la suite. Ce sont des ressources non négligeables pour une petite commune.* »

D'autant qu'Aigaliers a su négocier : Urbasolar a également payé un droit d'entrée. « *Grâce à celui-ci, nous sommes*

en train de construire cinq logements sociaux et une salle multi-activités. Et nous n'aurons pas besoin d'augmenter les impôts », se félicite Daniel Boyer.

La démarche d'Aigaliers, assez originale en 2009, a depuis fait des émules et de nombreuses collectivités lancent aujourd'hui des appels d'offres. « *Les conditions financières ne peuvent évidemment plus être les mêmes, mais c'est dans la nature du photovoltaïque de permettre une participation des collectivités ou des particuliers*, souligne Arnaud Mine. *Il y a une vraie complémentarité entre la collectivité, aménageur de l'espace, et l'entreprise, producteur d'électricité. Et travailler ensemble, c'est véritablement s'approprier la transition énergétique.* »